

Partir vivre chez mon père

Par rachelshelshel, le 26/05/2017 à 22:27

Bonjour,

Je m'appelle Rachel. Je vais avoir 17 ans au mois de décembre.

J'ai l'impression que ma mère me déteste et elle me le fait clairement comprendre. Elle m'insulte et me frappe. J'aimerais allez vivre chez mon père, il est d'accord. Mais je ne c'est pas comment faire ?

Merci.

Par Visiteur, le 27/05/2017 à 01:19

Bonjour,

Vous avez le droit d'adresser votre demande motivée au JAF

Par rachelshel, le 27/05/2017 à 01:47

J'adresse comment ma demande ? Et est-ce que ma mère sera mise au courant une fois que j'aurais envoyé ma demande ? Parce que si c'est le cas, jusqu'à ce que je puisse vivre avec mon père, ma vie sera cent fois pire que d'habitude.

Par cocotte1003, le 27/05/2017 à 05:49

Bonjour, votre père doit faire une demande pour obtenir votre résidence chez lui et vous faire auditionner par la justice avec un avocat qui est gratuit pour les mineurs. Le dossier a remplir et renvoyé se trouve sur internet ou au tribunal. Oui votre mère sera au courant puisqu'elle devra préparer sa défense. Avez vous demandé à votre mère si elle serait d'accord ? Cordialement

Par rachelshelshel, le 27/05/2017 à 11:51

Bonjour, non je n'en est pas parlé avec ma mère car je sais très bien qu'elle voudras pas. Pas avant mes 18 ans une fois qu'elle ne toucheras plus un sous pour moi.

Par cocotte1003, le 27/05/2017 à 17:45

Bonjour, ce n'est pas une question de sous car la pension est due jusqu'à ce que vous puissiez vous prendre en charge, cordialement

Par rachelshelshel, le 27/05/2017 à 18:47

Mon père est venu me cherchez risque t'il d'avoir des problèmes si je vie avec lui

Par cocotte1003, le 27/05/2017 à 19:44

Bonjour, puisque votre résidence a été donné à votre mère par le juge, elle est en droit de porter plainte pour enlèvement d'enfant. Il est donc urgent de saisir le tribunal, cordaielemnt

Par rachelshelshel, le 27/05/2017 à 21:10

Ok je vais en parler à mon père